



Syndicat C.G.T. des Personnels du Conseil Général du Finistère
32, bd Duplex, 29196 Quimper cedex
mél : cgt@cg29.fr site web : <http://cgt.cg29.free.fr>
tél/répondeur : 02.98.52.25.66 fax : 02.98.52.26.59



le 10 septembre 2008

Protocole sur le temps de travail des agents techniques des collèges

Pourquoi la CGT a décidé de ne pas signer?

Dès la présentation du projet de protocole par l'administration, **la CGT a fait part de ses remarques et a notamment demandé que soient apportées les modifications ou précisions suivantes :**

-Une réunion de concertation doit être **obligatoirement** organisée avec les personnels en début d'année scolaire afin d'établir la rédaction des plannings, au plus tard un mois après la rentrée.

-La pause méridienne, d'une durée de 30 minutes qui permet à l'agent de prendre son déjeuner doit être **comprise dans le temps de travail** lorsque l'agent accepte de rester à la disposition de l'établissement. Les agents doivent bénéficier par ailleurs d'une **pause de 20 minutes également comprise dans le temps de travail.** (*Le code du travail précise que les pauses sont considérées comme temps de travail quand l'agent ne peut pas vaquer librement à ses occupations personnelles. C'est le cas pour ces agents qui doivent pouvoir intervenir en cas de besoin et donc rester à disposition de l'administration.*)

-Il est important de préciser que **pendant la fermeture estivale de l'établissement, le personnel ne travaille pas.**

-Concernant la durée hebdomadaire :

-Elle ne doit pas excéder **41 heures** et ne doit pas être inférieure à 35 heures pour un temps plein.

-Le repos hebdomadaire ne doit pas être inférieur à **48 heures.**

L'administration n'a tenu compte d'aucune de ces remarques sans engager de réelles négociations. Dans de telles conditions et en l'absence de garanties suffisantes, **la CGT a décidé de ne pas signer ce protocole et invite les personnels concernés à se mobiliser, avec la CGT, pour défendre leurs conditions de travail.**

Syndicat CGT du personnel du Conseil Général du Finistère --- Bulletin d'adhésion

Nom, Prénom :

Adresse :

.....

A renvoyer à : Syndicat CGT du Conseil Général du Finistère 32, bd Dupleix, 29196 Quimper cedex